

Séance du mercredi 26 janvier 2022

Date de la convocation: 20/01/2022

Membres en
exercice :

Présents : 11

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six janvier l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Anne COLLINOT, Adeline
BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence HOUILLIER,
Thomas HOUILLIER, Barbara LOUCHART, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Annick IENZER par Olivier MAGUET, Joël
BOISSIERE par Anne COLLINOT, Richard DETHYRE par
Jean-Jacques DEBIEVE, Emilie KONNERT par Barbara
LOUCHART

Excusés :

ACCEPTATION D'UN LEG - (D 2022 002)

Vu le code général des collectivités territoriales et vu la décision de Mademoiselle Elisabeth GUILLON, qui par testament remis à l'étude de Maître Lelièvre, notaire à Avallon, lègue à notre commune la somme de sept mille euros (7 000 euros) sans conditions particulières,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE d'accepter ce leg,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Oliver MAGUET

